

🕒 12.09.2013, 10:02

Requérants d'asile à Nyon: la Municipalité affronte des riverains remontés



Mercredi soir, plus d'une centaine de riverains du quartier Tines et Boiron, sur les hauts de Nyon, ont assisté à la présentation du projet d'immeuble pour requérants d'asile envisagé au chemin des Tines. Mercredi soir, plus d'une centaine de riverains du quartier Tines et Boiron, sur les hauts de Nyon, ont assisté à la présentation du projet d'immeuble pour requérants d'asile envisagé au chemin des Tines. AUDREY PIGUET

PAR CÉCILE GAVLAK

ASILE - Jeudi soir, la Municipalité a présenté son projet d'immeuble des Tines à la population nyonnaise. Les quelques partisans et les nombreux opposants ont questionné les autorités.

Préavis n°121. C'est le nom du nouveau grain de sable qui ralentit l'engrenage de la démocratie nyonnaise.

Mercredi soir, plus d'une centaine de riverains du quartier Tines et Boiron, sur les hauts de Nyon, ont assisté à la présentation du projet d'immeuble pour requérants d'asile envisagé au chemin des Tines.

Écouter, questionner, et s'insurger comme c'était à prévoir. «Nous nous doutions que les applaudissements iraient aux interventions du public et pas aux nôtres, a avoué le syndic Daniel Rossellat en fin de séance. C'est un projet qui n'est pas populaire, mais qui est nécessaire.»

A ses côtés: la municipale des Affaires sociales Stéphanie Schmutz et le directeur de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) Erich Dürst. Leurs explications ont été entrecoupées de huées, de rires moqueurs et d'éclats de voix.

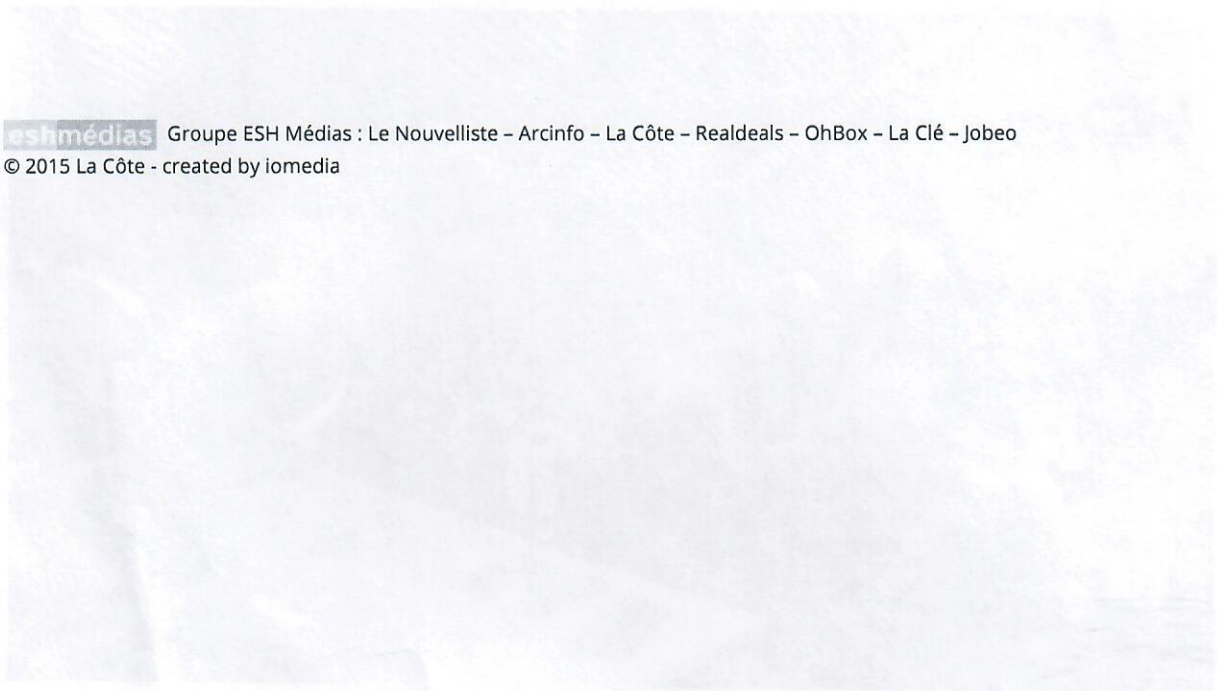
Puis, le Comité de défense du quartier a annoncé 600 signataires de sa pétition contre le projet d'immeuble, ainsi qu'une série de 50 questions à l'attention de la Municipalité.

Deuxième son de cloche, le groupe baptisé «Pour un quartier du Boiron accueillant» se compose de 40 personnes.

Le ton est donné, même si le projet ne verra le jour que dans deux ans, après avoir passé toutes les étapes de validation.

PUBLICITÉ

eshmédias Groupe ESH Médias : Le Nouvelliste – Arcinfo – La Côte – Realdeals – OhBox – La Clé – Jobeo
© 2015 La Côte - created by iomedia



Nouvelles questions sur l'immeuble de l'EVAM

Nyon Le projet de construire un foyer pour requérants d'asile au nord de Nyon tarde à passer devant le Conseil communal de Nyon



La parcelle destinée à la construction de l'immeuble, avec le quartier résidentiel des Tines en arrière-plan.

Image: ALAIN ROUECHE - A

Pour permettre à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) de construire un immeuble de 33 logements dans la quartier des Tines, le Conseil communal de Nyon doit lui octroyer un droit de superficie. Le besoin de places pour les requérants d'asile est pressant. **Pourtant**, déposé en septembre, le **préavis municipal n'a pas été soumis au vote de l'organe délibérant en décembre**. Il n'est pas non plus à l'ordre du jour de la séance de lundi prochain. Ce dossier sensible, qui a déjà soulevé de vives réactions au sein de la population, est encore entre les mains de la commission, qui transpire sur des questions d'ordre juridique.

La Municipalité et les membres de la commission restent muets sur les raisons précises qui ont motivé le report du préavis. Mais le syndic Daniel Rossellat, sans rien révéler des délibérations en cours entre les autorités et la commission, a confirmé que **l'exécutif avait demandé un avis de droit**. Le projet étant prévu **sur une parcelle classée en zone d'utilité publique**, la question qui se pose est de savoir si la construction d'un foyer pour requérants d'asile est compatible avec la vocation de cette parcelle, ou si **une zone d'utilité publique est réservée uniquement à des équipements de quartier comme une école, une garderie ou une salle communautaire**.

(24 heures)

(Créé: 29.01.2014, 13h01)

Par Yves Merz 29.01.2014

Bilan

en partenariat avec

Articles en relation

Des Nyonnais se mobilisent en faveur des requérants

Asile Après l'annonce de la Municipalité de vouloir accorder un terrain à l'EVAM dans un quartier résidentiel de Nyon, un noyau d'habitants veut faire contrepoids au comité qui s'oppose au projet. Plus...

Par Céline Bilardo 17.10.2013

A Nyon, l'opposition au foyer de l'EVAM s'est vite formée

Migration Les habitants du quartier du Boiron et des Tines ont réagi au quart de tour. Ils appellent à la mobilisation contre le projet de centre pour requérants d'asile. Plus...

Par Madeleine Schürch 29.08.2013

Nyon pourrait accueillir des demandeurs d'asile

Hebergement Après l'échec d'un premier projet, la ville propose de céder un terrain à l'EVAM pour y construire un centre pour requérants. Plus...

Par Madeleine Schürch 26.08.2013

La Côte

Nyon

Le foyer des migrants subit un deuxième échec

Pour éviter une longue bagarre juridique, la Municipalité a retiré le projet de l'EVAM

Madeleine Schürch

Ce scénario était probable, même attendu, mais il a quand même pris tout le monde de court. D'autant plus que, lundi soir, pour éviter tout débat, le syndic de Nyon, Daniel Rossellat, a volontairement choisi la dernière minute de la séance du Conseil communal pour annoncer la décision municipale de retirer son préavis sur l'EVAM. Ce projet, visant à accorder à l'Etablissement vaudois d'accueil pour les migrants (EVAM) un droit de superficie pour construire dans le quartier des Tines un immeuble de 33 appartements pour les requérants d'asile, est donc mort. «Il existait trop de doutes juridiques sur ce dossier pour prendre une décision sereine. Nous reviendrons avec une nouvelle proposition», a résumé le syndic.

Projet sous pression

En cause, le statut de cette parcelle, propriété de la Commune, qui se trouve dans le plan de quartier des Tines, adopté en 1984, et sur laquelle ont été construits depuis de nombreux immeubles résidentiels. «Le terrain est en zone d'utilité publique et nous permettrait d'y construire un foyer pour requérants, mais il aurait fallu batailler pour gagner sur tous les plans juridiques», regrette Fabienne Freymond Cantone, municipale de l'Urbanisme. Outre la forte opposition des habitants du quartier, qui avaient déposé une pétition munie de 900 signatures et menaçait de lancer un référendum, la commission du Conseil communal était divisée sur le sujet.

D'autant plus qu'entre-temps l'un de ses membres, l'UDC Sacha Soldini, et des élus d'autres partis déposaient un postulat demandant à la ville de changer de politique, soit de réserver dans chaque nouveau quartier quelques appartements pour les migrants, au lieu de créer un ghetto aux Tines.

Une peau de banane

Alors qu'une deuxième commission se penchait sur cette question, la première était déstabilisée par un courrier, envoyé en décembre dernier aux commissaires



En août dernier, une foule inattendue se réunissait dans le quartier des Tines pour marquer son opposition au projet de construction d'un foyer pour requérants d'asile. ALAIN ROUCHE

«Des interprétations diverses sur cette zone d'utilité publique n'auraient pas permis de tenir un vrai débat en cas de référendum»

Daniel Rossellat, syndic de Nyon

et aux présidents de partis. Cette lettre émanait de l'hoirie Graf, propriétaires qui avaient négocié à l'époque le plan de quartier. Elle rappelait entre autres que les conventions signées entre l'hoirie et la Commune en 1993 réservait cette parcelle à des équipements destinés aux habitants du quartier, comme une école, une salle polyvalente, etc.

«L'avis de droit requis par la Municipalité laissait une marge favorable à ce projet, mais des interprétations diverses sur cette zone d'utilité publique n'auraient pas permis de tenir un vrai débat en cas de référendum», estime Daniel

Rossellat, conscient que cette lettre de banane n'aurait pas été jetée s'il s'agissait de construire un EMS sur cette parcelle. C'est la deuxième fois qu'un projet de centre pour requérants est retourné à Nyon pour une question juridique. A l'Esp'Asse, le projet avait capoté sur une servitude.

Si les pétitionnaires jubilent, les socialistes sont sous le choc. «Notre groupe soutenait ce préavis dès le départ et on reviendra à la charge si rien ne bouge», affirme son président, Grégory Durand. Sacha Soldini voit dans ce retrait une chance supplémentaire pour son postulat d'aboutir. «C'est une alternative pour répondre à la demande du Canton de créer à Nyon des logements qui intègrent les requérants au sein de la population. Elle ne prendra pas plus de temps à mettre en œuvre que de chercher un autre terrain.»

Déception de l'EVAM

● Directeur de l'EVAM, Erich Dürst est bien sûr déçu de ce nouvel échec pour la création d'un foyer à Nyon. «Je le regrette d'autant que ce projet, élaboré dans une planification de moyen à long terme, était très intéressant car nous aurions pu construire pour la première fois nous-même un immeuble pour les migrants. Mais nous respectons la décision des autorités», commente le directeur qui ne s'est pas penché sur les méandres juridiques de ce dossier. L'EVAM prend acte, mais ne désespère pas de

trouver une solution avec la Municipalité nyonnaise. «Car La Côte reste une région pauvre en capacité d'hébergement pour les requérants, dont la présence est à nouveau faible depuis la fermeture des abris de Nyon et Gland. Or si le nombre de nouvelles demandes d'asile a diminué par rapport à l'année dernière, le déficit d'accueil dans le canton de Vaud est toujours de 350 personnes», relève Erich Dürst, qui n'a pas de solution de rechange malgré ses discussions avec d'autres Communes de plus de 2000 habitants de la région.

«C'est une alternative pour répondre à la demande du Canton de créer à Nyon des logements qui intègrent les requérants au sein de la population. Elle ne prendra pas plus de temps à mettre en œuvre que de chercher un autre terrain.» Présidente de la commission du Conseil, la Verte Christine Troillet nuance. «Avec toutes les questions qui étaient en suspens, l'exécutif a pris une sage décision. Cela laisse une bonne place au postulat Soldini, qui s'inscrit sur le principe, mais qui ne suit pas. Il faudra trouver une solution mixte, car la Ville doit faire sa part.»

Notre dossier complet sur l'EVAM evam.24heures.ch

Morges Rejet de la pétition des Verts

En février 2013, les Verts du district de Morges lançaient une pétition demandant aux autorités d'être «plus regardantes à l'égard des entreprises prétendant à des allègements fiscaux». Les efforts du parti politique ont été vains, puisqu'une majorité des députés du Grand Conseil ont rejeté la pétition, fin janvier. «Les Verts de Morges regrettent cette décision, indique le parti dans un communiqué. D'autres actions devront être entreprises en faveur d'une fiscalité plus éthique.» N.R.

Il a dit
«Il faut aller de l'avant avec la RDU, afin que cette route ne devienne pas une chimère à l'image de la rade de Genève»

Grégory Durand, conseiller communal socialiste, Nyon



La Rippe Classes et accueil pour les écoliers

L'extension de l'école Le Bruel, avec quatre salles supplémentaires, et la réalisation d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir une unité d'accueil pour écoliers (UAE) n'ont suscité aucune opposition, lors de la mise à l'enquête publique, en décembre dernier. Les volumes ont été implantés de manière à définir clairement les espaces entre préaux et rue du village. La Municipalité de La Rippe vient donc devant le Conseil communal avec une demande de crédit de 4,5 millions pour la réalisation du complexe. M.S.

Chopin et la lumière

Aubonne Le pianiste Gilles Landini interprétera des œuvres du Polonais Frédéric Chopin, demain à 20 h à l'aula du château d'Aubonne, sur le thème «Chopin, la recherche de la lumière». Entrée libre, chapeau à la sortie. Verrière après le récital. Infos au 079 449 12 37. N.R.

Exode du géranium

Echandens L'humoriste Jean-Louis Droz jouera son nouveau spectacle, *L'exode du géranium*, vendredi, à 20 h 15, au Caveau d'Echandens. La mise en scène est signée Jean-Luc Barbezat. Renseignements sur www.caveau-echandens.ch ou au 079 410 74 79. N.R.

L'ancien directeur des SI de Nyon est condamné

L'ex-cadre de la Ville avait acheté du matériel informatique et photographique à des fins privées avec de l'argent public. Il s'est engagé à rembourser la société lésée

«Si Monsieur D. veut un procès, on va lui en faire un.» Le procureur Jean-Marc Ruède a certainement fait gagner du temps au Tribunal de police de Nyon devant lequel C. D. comparait hier. En début d'audience, le prévenu, dans un beau costume gris, une grosse montre au poignet, a soudainement frêlé en entendant le magistrat. Après une longue suspension d'audience, la défense s'est rangée à l'idée de passer par une procédure simplifiée. Celle-ci permet à l'accusé de s'assurer une condamnation moins lourde en contrepartie de quoi il reconnaît certains des faits reprochés.

Les faits en question remontent à la période entre 2006 et 2010. A cette époque, C. D. est directeur des Services Industriels de Nyon (SI), et par défaut il occupe aussi le poste de directeur de la société de Télé Réseau de la région de Nyon (TRN). Dans cette fonction, il finance avec des fonds issus des caisses de TRN l'achat d'une télévision, ainsi que de matériel informatique et photographique - dont un appareil comprenant un téléobjectif de qualité professionnelle d'une valeur de 30 000 francs. Il justifie ces acquisitions par le fait que ce matériel était utile pour travailler à domicile pour le compte des SI ou de TRN.

En fin d'audience hier, C. D. a reconnu qu'il aurait dû restituer à son employeur les objets quand il a démissionné de son poste en 2010. Ce qu'il n'a pas fait.

Enfin, dans une convention, C. D. s'est engagé à payer 65 000 francs à TRN en 13 mensualités, «pour solde de tout compte», a précisé son défenseur. Le séquestre sur le matériel qu'il

avait acquis illicitement et qu'il avait gardé chez lui sera levé. C. D. pourra le conserver.

D'un point de vue pénal, l'ancien directeur a été condamné pour abus de confiance, car la Cour a estimé qu'il s'était enrichi dans l'affaire. Mais le président Parrone l'a libéré des accusations de gestion déloyale et de faux dans les titres. Le fait que le prévenu n'ait pas d'antécédents et son repentir en cours de journée ont joué en sa faveur.

«Votre culpabilité est importante par la valeur des achats litigieux et par la durée dans le temps de vos agissements»

Stéphane Parrone, président du Tribunal

C. D. écope tout de même d'une amende de 1500 francs, ainsi que de 150 jours-amendes à 100 francs avec un sursis de 2 ans. Le jugement est ainsi plus sévère que la réquisition du procureur. Jean-Marc Ruède demandait 150 jours-amendes à 50 francs, également avec sursis. «Au vu de votre situation financière, la fixation du montant est plus élevée», a expliqué le président. Aujourd'hui chef d'un service des Hôpitaux universitaires de Genève, C. D. a un salaire brut de 220 000 francs par année.

A la sortie du Tribunal, Fabienne Freymond-Cantone, municipale nyonnaise en charge des SI à l'époque, avait son soulagement que l'affaire touche à sa fin. Ayant obtenu un remboursement pour le compte de TRN, l'élué avertit qu'elle ne fera pas appel. Les parties se sont d'ailleurs mises d'accord pour ne pas recourir contre le jugement. R.E.

Un signal fort pour dédoubler l'Usine à Gaz

Projetée en partenariat public-privé, l'extension de la salle de spectacles de Nyon est sur la bonne voie

On s'attendait à un chaud débat sur l'extension de l'Usine à Gaz, il n'a pas eu lieu. Il faut dire que, lundi soir, les élus nyonnais jouaient contre la montre, non pas pour aller voir le spectacle de Dieudonné, mais pour finir les débats à temps pour éviter une deuxième séance.

Alors qu'il y a vingt ans la droite tentait de faire barrage au projet de transformation de la vieille usine de Rive en salle de spectacles, elle n'a cette fois pas pipé sur son agrandissement. L'objet, soit un crédit d'études de 1,13 million de francs pour affiner le projet combiné d'une deuxième salle de spectacles d'une capacité de 200 spectateurs et de 600 m² de bureaux, et un crédit de 107 000 francs pour améliorer l'acoustique de la salle existante, a passé comme une lettre à la poste. Les élus ont dit oui par 73 oui, 2 non et 12 abstentions.

Si la droite s'est plus ou moins ralliée au projet, c'est que la commission qui a planché sur le sujet pendant sept mois a répondu à la plupart des questions que se posaient les plus réticents. «Nous avons beaucoup travaillé et trouvé un bon compromis pour

éviter tout amendement», estime son rapporteur, le socialiste Alexandre Démétriadès. A ceux qui s'étonnaient que la Ville construise des bureaux dans cette nouvelle annexe, on a rappelé que le plan de quartier imposait cette affectation, et qu'il valait mieux que ce soit la Ville qui en garde la maîtrise pour assurer la rentabilité du bâtiment. Avec ce projet lancé en partenariat public-privé, la Commune a pu faire des économies, puisque la régie Naef, qui construira des logements à l'arrière de la parcelle, a notamment participé au financement du concours d'architecture.

12,8

C'est, en millions de francs, le coût estimé de la construction de cette extension de l'Usine à Gaz

«Mais attention, nous n'en sommes qu'au crédit d'études. Si le projet, devisé à quelque 12 millions de francs, devait dépasser ce seuil, alors il y aura bagarre», rappelle la PLR Josette Gaillé, qui a bien voulu faire un geste pour la culture, nous sans espérer en retour un soutien pour la future salle polyvalente réclamée par les sportifs. M.S.